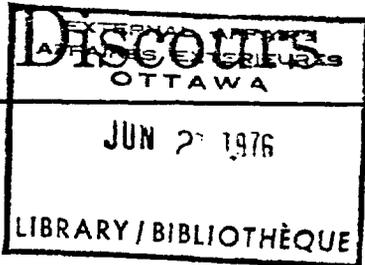




# Déclarations et



N° 76/15

## PROGRÈS MARQUÉS À LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER

Allocution prononcée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, devant le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, Chambre des communes, Ottawa, le 11 mai 1976.

\* \* \* \*

La Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer vient de terminer sa quatrième session à New York, et je considère, après mûre réflexion, qu'elle a accompli des progrès considérables dans la plupart des domaines qui sont de son ressort. Il sera sans doute nécessaire de poursuivre les négociations sur certaines questions importantes avant que des solutions satisfaisantes n'interviennent, mais le nouveau texte de négociation présenté par le président de la conférence constitue une nette amélioration par rapport à celui de l'an dernier.

Permettez-moi de passer brièvement en revue les événements qui se rapportent aux grandes questions dont est saisie la conférence, et d'analyser leur impact sur les intérêts du Canada.

Dans sa première partie, le nouveau texte traite, d'un ensemble, de notions complexes et tout à fait nouvelles, élaborées en vue de réglementer l'utilisation future de la zone internationale des fonds marins située au-delà des limites de la juridiction nationale. A mon avis, il renferme maintenant un bon nombre des éléments indispensables à une véritable conciliation des intérêts des pays développés et des pays en voie de développement. Alors que les articles proposés à Genève l'an dernier étaient considérés comme tout à fait inadéquats par les pays techniquement avancés, le texte de cette année aborde le problème de façon plus réaliste. Par ailleurs, le principe selon lequel la zone internationale doit être le "patrimoine commun de l'humanité", et non le théâtre d'une nouvelle expansion coloniale, a été mieux circonscrit et concrétisé par une série de nouveaux articles et d'annexes techniques couvrant une gamme étendue de sujets. Bien sûr, un certain nombre de pays en développement font des réserves sur le nouveau texte car ils ne sont pas encore tout à fait convaincus qu'ils trouveront leur compte dans les dispositions compréhensives qu'il contient. Il importe beaucoup pour le Canada que les prochaines négociations permettent d'en arriver à une solution satisfaisante des dernières questions litigieuses. Certaines d'entre elles intéressent direc-